



Annulation de la demande d'expertise

Par **Lepicurien45**, le **20/03/2021** à **00:17**

bonjour,

Actuellement en litige avec un artisan en rénovation pour un appartement au tribunal, nous (demandeurs) avons accepté l'expertise judiciaire qui sera à nos frais.

est-il possible de se rétracter pour annuler cette expertise? Si oui, de quelle manière? Quelle incidence aura-t-elle sur la suite?

cordialement

Par **youris**, le **20/03/2021** à **09:25**

bonjour,

la partie adverse est-elle d'accord pour annuler cette expertise ordonnée par le juge ?

Salutations

Par **Lepicurien45**, le **20/03/2021** à **10:26**

Bonjour,

Tout d'abord, merci d'avoir pris le temps de répondre.

La juge nous a demandé si on souhaitait cette expertise ou pas.

La Juge n'a pas demandé son avis à La Défense.

Je suppose que cette expertise nous concerne seulement nous car nous devons prouver les choses qui ne nous conviennent pas dans les travaux non?

Cordialement

Par **youris**, le **20/03/2021** à **11:19**

l'autre partie doit être concernée par l'expertise.

seul le juge qui a ordonné l'expertise peut annuler sa demande auprès de l'expert.

j'ignore si votre demande sera recevable.

vous pouvez contacter le greffe.

Par **Lepicurien45**, le **20/03/2021** à **11:44**

Merci pour vos conseils!

Je vais appeler le greffe pour voir ce qu'il en est.

Bien à vous.